# Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 6 octobre 2026 à 19 h 4555, rue de Verdun

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Céline-Audrey Beauregard, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Andréanne Moreau, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller André Julien, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Michèle Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Benoit Gratton, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Stefana Lamasanu, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement
Monsieur Abdelkrim Ait Abdaim, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Arianne Leblond-Ménard, secrétaire d'arrondissement par intérim
Monsieur Daniel Potvin directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Jean Cardin, chef de la Division des études techniques
Madame Dominik Tremblay-Perron, directrice de cabinet
Madame Jessy Leger responsable soutien aux élus

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 04.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**Communications de la présidente au public**

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 04 à 19 h 13. Elle invite les personnes présentes à observer une minute de silence en hommage à une citoyenne verdunoise décédée : madame Lucille Savard, conjointe de l'ancien maire de Verdun Raymond Savard et mère de l'ancien conseiller d'arrondissement de Verdun André Savard.

10.01

---

**CA26 210186**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par la conseillère Andréanne Moreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

10.02

---

**CA26 210187**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er septembre 2026, à 19 h**

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Andréanne Moreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er septembre 2026, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.03

---

**CA26 210188**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 septembre 2026, à 16 h 30**

Il est proposé par le conseiller André Julien

appuyé par la conseillère Andréanne Moreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 septembre 2026, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

---

**Communications des conseillers au public**

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 16 à 19 h 41.

10.05

---

**Première période de questions du public**

La première période de questions se tient de 19 h 41 à 20 h 12 en ce qui a trait aux questions du public et de 20 h 12 à 20 h 26 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement substitut donne lecture. Un total de 6 personnes pose une question en direct au conseil et 5 questions écrites sont lues.

À la suite de la période de questions, la mairesse Céline-Audrey Beauregard quitte la séance à 20 h 27 et rejoint la séance à 20 h 33, durant cette période elle est remplacée par le conseiller Benoît Gratton. Le conseiller Sterling Downey quitte la séance à 20 h 30 et rejoint la séance à 20 h 32.

10.06

---

**CA26 21 0189**

**Déclaration pour souligner la *Journée internationale des personnes aînées***

Attendu qu'en 1990, *l'Assemblée générale des Nations Unies* a proclamé le 1er octobre *Journée internationale des personnes aînées*;

Attendu que la Ville de Montréal est reconnue comme *Municipalité amie des aînés* (MADA) depuis 2011 et que l'arrondissement de Verdun adhère aux principes de cette démarche dans la planification de ses services, de ses installations et de ses aménagements;

Attendu que selon les données du recensement de 2021, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 17,7 % de la population verdunoise;

Attendu que l'arrondissement de Verdun a adopté, en 2023, son deuxième *Plan d'action en accessibilité universelle* afin de favoriser un milieu de vie inclusif et sans obstacle pour l'ensemble de la population, notamment les personnes aînées;

Attendu que les personnes aînées contribuent activement à la vitalité sociale, communautaire et culturelle de Verdun et constituent une richesse essentielle pour notre collectivité;

Attendu que l'Arrondissement de Verdun siège à la *Table de concertation des ressources pour aînés de Verdun* (TRCAV) et a soutenu la tenue de la *Journée internationale des aînés* du 1er octobre 2026 afin de souligner la contribution des personnes aînées à notre communauté;

Attendu que l'Arrondissement de Verdun est un partenaire récurrent de l'organisme *Action Prévention Verdun*, situé à L'Île-des-Sœurs, qui offre une programmation destinée aux personnes de 50 ans et plus et anime la *maison intergénérationnelle La Station*;

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. que l'Arrondissement de Verdun poursuive, avec ses partenaires, le déploiement d'initiatives et d'aménagements accessibles favorisant la participation sociale, l'autonomie ainsi que la santé physique et psychologique des personnes aînées;

2. que l'Arrondissement de Verdun poursuive son soutien aux ateliers de médiation culturelle destinés aux personnes aînées au *Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun*, notamment ceux permettant de mettre en valeur leurs souvenirs, leurs contributions à l'histoire locale et leur participation à la vie culturelle de Verdun;

3. que l'Arrondissement de Verdun transmette une copie de la présente résolution à *Action Prévention Verdun*, au *Regroupement des organismes pour aînés et aînées du sud-ouest de Montréal*, à *Bougez et Vivre*, au centre communautaire pour aînées situé au centre Marcel Giroux et la *Table de concertation des ressources pour aînés de Verdun*.

15.01

---

**CA26 210190**

**Déclaration pour souligner le *Mois du patrimoine latino-américain***

Attendu que la Ville de Montréal a initié le *Mois de l'héritage latino-américain* en octobre 2019 qui vise à favoriser la convergence et le rayonnement des expressions sociales et culturelles émanant de la population issue de l'immigration latino-américaine dans le but de les valoriser et de les célébrer;

Attendu que selon le recensement de 2021, plus de 3 425 résidentes et résidents de Verdun s'identifient comme Latino-Américains, ce qui représente près de 5 % de la population et que l'espagnol est la première langue non officielle la plus parlée dans l'arrondissement;

Attendu que plusieurs vagues migratoires ont constitué la communauté latino-américaine verdunoise depuis les années 1960 et que de nombreuses personnes immigrantes continuent à arriver en provenance d'une diversité de pays d'Amérique latine pour étudier, travailler, rejoindre leur famille ou trouver refuge politique;

Attendu que la population verdunoise d'origine latino-américaine constitue un élément indissociable de la vie sociale, économique et culturelle de Verdun;

Attendu que les personnes d'origine latino-américaine contribuent activement à la vitalité sociale, économique, culturelle et communautaire de Verdun;

Attendu que dans le cadre du *Mois de l'héritage latino-américain*, les actions de partenaires engagés dans le milieu, notamment la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants* (MANA) et le *Centre d'Aide aux Familles Immigrantes* (Casa CAFI), s'inscrivent en complémentarité avec les efforts de l'Arrondissement de Verdun visant à favoriser l'inclusion, les relations interculturelles et le vivre-ensemble;

Attendu que la soirée clôture du mois latino-américain, coorganisée par CASA-CAFI, le bureau de la mairesse et des membres du conseil, aura lieu à la mairie le 29 octobre prochain;

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de souligner le *Mois de l'héritage latino-américain*;

2. de continuer de faire la promotion des différentes cultures qui façonnent son paysage, dont la culture latino-américaine, afin de promouvoir l'inclusion et de lutter contre les discriminations;

3. de transmettre une copie de la présente résolution à la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants* (MANA) et au *Centre d'Aide aux Familles Immigrantes* (Casa CAFI).

15.02

---

**CA26 210191**

**Déclaration à l'occasion du 60e anniversaire du métro de Montréal et sur l'importance d'assurer sa modernisation, son expansion et sa pérennité**

Attendu que le métro de Montréal célèbre son 60e anniversaire le 14 octobre 2026, marquant six décennies de service public, de mobilité durable et de développement urbain au bénéfice de la population montréalaise;

Attendu que, depuis son inauguration, le métro de Montréal a permis la réalisation de plus de 11 milliards de déplacements, contribuant de façon exceptionnelle au développement économique, social, culturel et territorial de Montréal;

Attendu que, avec ses 68 stations réparties sur quatre lignes, le métro de Montréal assure aujourd'hui plus de 1,3 million de déplacements par jour, constituant l'une des infrastructures publiques les plus fréquentées au Québec et un pilier essentiel de la mobilité durable dans la métropole;

Attendu qu'après 60 ans de service, 46 % des actifs du métro de Montréal sont en mauvais ou très mauvais état et que près de 10 G$ d'investissements en maintien d'actifs du métro nécessaires au cours des 10 prochaines années ne sont toujours pas financés;

Attendu que dans ses représentations auprès des gouvernements, notamment dans le cadre de la campagne électorale provinciale, l'administration de Verdun a réitéré l'importance d'investir dans le transport collectif, l'accessibilité universelle, l'entretien des infrastructures et l'amélioration des liens de mobilité desservant l'arrondissement;

Attendu que les stations Verdun, De l'Église et LaSalle desservent quotidiennement des milliers de citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Verdun et représentent des infrastructures essentielles à la qualité de vie, à la vitalité commerciale, et à l'attractivité de notre territoire, en plus d'être un pilier de la transition écologique, de la réduction de la congestion routière et de la mobilité durable;

Attendu que ces stations de la ligne verte sont desservies par des voitures de métro de type MR-73, dont la fin de vie utile est prévue pour 2036, alors que leur remplacement n'est envisagé qu'en 2040, ce qui pourrait entraîner une augmentation des interruptions et des bris de service à Verdun;

Attendu que l'accessibilité universelle demeure un enjeu majeur à Verdun, alors qu'aucune des stations de métro de l'arrondissement n'est actuellement accessible par ascenseur, limitant ainsi les déplacements, notamment des aînés, des familles et des personnes à mobilité réduite;

Attendu que les investissements structurants en transport collectif ont historiquement contribué au développement de Verdun au fil des décennies, favorisant l'accès à ses quartiers, à ses commerces de proximité, à ses institutions publiques, aux établissements de santé et de services sociaux, à ses espaces verts et à ses pôles d'activités;

Attendu que les mairesses des arrondissements de Verdun, LaSalle, Lachine et du Sud-Ouest, issues de différentes formations politiques, ont récemment uni leurs voix afin de demander un engagement clair des partis politiques en faveur d'un projet structurant de transport collectif pour le Grand Sud-Ouest;

Attendu que le Grand Sud-Ouest de Montréal connaît une forte croissance démographique et économique, regroupant près de 285 000 résidentes et résidents, plus de 80 000 emplois et plusieurs secteurs en plein développement, et que les analyses réalisées par *l'Autorité régionale de transport métropolitain* ont notamment identifié un manque de liens rapides vers le centre-ville ainsi que des difficultés de déplacement à l'intérieur même du Grand Sud-Ouest;

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de souligner officiellement le 60e anniversaire du métro de Montréal et de reconnaître sa contribution exceptionnelle au développement de Montréal et de l'arrondissement de Verdun;

2. de profiter des célébrations pour rappeler l'importance de maintenir l'ambition qui a permis sa création et de poursuivre les investissements dans les infrastructures de transport collectif afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures, tant dans l'entretien des infrastructures existantes, dans l'amélioration de l'accessibilité universelle, que dans le développement du réseau;

3. de réaffirmer l'engagement de l'arrondissement de Verdun envers le développement d'un réseau de transport collectif moderne, efficace, accessible et structurant pour l'ensemble du Grand Sud-Ouest et sa liaison au centre-ville de Montréal;

4. de demander au gouvernement du Québec de poursuivre les travaux de planification du projet de transport collectif structurant du Grand Sud-Ouest et de réinscrire ce projet parmi ses priorités d'investissement en infrastructures de transport collectif;

5. de demander au gouvernement du Québec de financer la troisième phase de déploiement de l'accessibilité universelle dans le métro par l'aménagement d'ascenseur sur le territoire de Verdun, notamment à la station de l'Église;

6. de transmettre une copie de la présente déclaration à la *Société de transport de Montréal*, à *l'Autorité régionale de transport métropolitain*, aux députés provinciaux concernés ainsi qu'au ministère des Transports et de la mobilité durable afin de témoigner de sa volonté de voir se poursuivre le développement ambitieux du transport collectif dans le Grand Sud-Ouest de Montréal.

15.03

---

**CA26 210192**

**Ratifier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et le *Syndicat de copropriété Elää* relative à la rétention des eaux pluviales du projet Elää dans le cadre du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030). (1267126005)**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par le conseiller André Julien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de ratifier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et le *Syndicat de copropriété Elää* relative à la rétention des eaux pluviales du projet Elää dans le cadre du

*Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030);

2. de mandater le greffier adjoint de la Ville de Montréal comme signataire de cette entente.

20.01 1267126005

---

**CA26 210193**

**Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période d'août 2026. (1260130019)**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par le conseiller André Julien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période d'août 2026.

30.01 1260130019

---

**CA26 210194**

**Dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période d'août 2026. (1260130020)**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par le conseiller André Julien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période d'août 2026.

30.02 1260130020

---

**CA26 210195**

**Dépôt des rapports budgétaires pour la période d'août 2026. (1260130021)**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par le conseiller André Julien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période d'août 2026 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1260130021

---

**CA26 210196**

**Autoriser le paiement à *6358098 Canada inc.* (*Golf Exécutif Montréal*) de la somme de 270 979,86 $ représentant le montant de la condamnation de la Ville incluant le capital et les intérêts légaux depuis le 18 mars 2026 jusqu'au 16 octobre 2026 suivant la sentence arbitrale rendue le 2 juin 2026. (1269774006)**

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par le conseiller André Julien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser le paiement à *6358098 Canada inc*. (*Golf Exécutif Montréal*) de la somme de 270 979,86 $ représentant le montant de la condamnation de la Ville incluant le capital et les intérêts légaux depuis le 18 mars 2026 jusqu'au 16 octobre 2026 suivant la sentence arbitrale rendue le 2 juin 2026;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

30.04 1269774006

---

**CA26 210197**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement sur le zonage différencié*. (1267680001)**

Avis de motion est donné par le conseiller Benoit Gratton de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement sur le zonage différencié* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller André Julien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement sur le zonage différencié* ».

40.01 1267680001

---

**CA26 210198**

**Adoption du *Projet de Règlement sur le zonage différencié* (RCA26 210002P). (1267680001)**

Attendu qu'en vertu de l'article 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville, prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ci-après désignée (la « loi »), sur le zonage et le lotissement, à l'exception de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de la Loi, ainsi que sur les matières visées aux sections VI, VII, VIII, X et XI du chapitre IV du titre I de la Loi;

Attendu que suivant les articles 123 et 124 de la Loi, le conseil d'arrondissement doit, aux fins de la modification d'un règlement de zonage, adopter un projet de règlement;

Attendu que suivant l'article 125 de la Loi, l'arrondissement tient une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par celle-ci;

Attendu qu'en vertu de l'article 37 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005), le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation qui doivent être tenues en vertu de la Loi est délégué au secrétaire d'arrondissement.

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller André Julien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter le *Projet de Règlement sur le zonage différencié* (RCA26 210002P).

40.02 1267680001

---

**CA26 210199**

**Adoption, sans changement, du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005) concernant la délégation de l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en vue de la délivrance d'un permis ou d'un certificat. (1255291004)**

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005) par la conseillère Stefana Lamasanu lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er septembre 2026;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005) » par la conseillère Stefana Lamasanu lors de cette même séance ordinaire du conseil d'arrondissement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au dossier décisionnel;

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller André Julien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA17 210005) (RCA26 210003).

40.03 1255291004

---

**CA26 210200**

**Adoption d'un premier projet de résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) (PPCMOI), afin de permettre la division d'un logement situé au 2e étage du bâtiment sis au 5651, rue de Verdun en 2 logements de 2 chambres chacun. (1265291003)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller André Julien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter un premier projet de résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) (PPCMOI), afin de permettre la division d'un logement situé au 2e étage du bâtiment sis au 5651, rue de Verdun en 2 logements de 2 chambres chacun.

**SECTION I**
TERRITOIRE D'APPLICATION

**1.** La présente résolution s'applique au lot 1 938 241 du cadastre du Québec correspondant à l'immeuble situé au 5651, rue de Verdun, tel qu'illustré à l'annexe A jointe à la présente résolution.

**SECTION II**
AUTORISATIONS

**2.** Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est autorisé de diviser le logement existant situé au deuxième étage afin d'aménager deux logements distincts conformément aux plans approuvés.

À cette fin, il est permis de déroger à l'article 36.3 du *Règlement de zonage* (1700) afin d'autoriser la subdivision d'un logement existant.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente résolution demeure applicable.

**SECTION III**
CONDITIONS LIÉES À L'OCCUPATION ET À L'AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT

**3.** Le deuxième étage peut comprendre deux logements résidentiels distincts tels que le montrent les plans déposés en lien avec la présente résolution.

**SECTION IV**
DÉLAI DE RÉALISATION

**4.** Les travaux autorisés par la présente résolution doivent être entrepris dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

À défaut, l'autorisation accordée par la présente résolution devient nulle et sans effet.

_____

**Annexe A**
Plan du lot 1 938 241 estampillé par la Division de l'urbanisme.

40.04 1265291003

_____

**CA26 210201**

**Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement ainsi que la modification de composantes architecturales en façade principale du bâtiment situé au 990, 1ère Avenue (lot 1 184 742). (1269855007)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller André Julien

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 1, des sections 1 et 4, du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700) tel que modifié, et à l'avis favorable à la majorité avec conditions et recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les dessins préparés par Maxime Riopel (*Carta architectes inc.*); déposés, puis estampillés et datés du 22 septembre 2026 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre l'agrandissement ainsi que la modification de composantes architecturales en façade du bâtiment situé au 990, 1ère Avenue (lot 1 184 742).

40.05 1269855007

_____

**CA26 210202**

**Édicter une ordonnance relative à la réalisation de deux murales sur le socle d'une partie de l'immeuble situé au 610, avenue Desmarchais. (1262959005)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter une ordonnance relative à la réalisation de deux murales sur le socle d'une partie de l'immeuble situé au 610, avenue Desmarchais, à la condition suivante :

- que l'encadrement de l'entrée et la frise du socle demeurent intacts.

40.06 1262959005

---

**CA26 210203**

**Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1265676006)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances relatives à la « Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de Verdun », conformément aux sites, dates et horaires indiqués au tableau intitulé « Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du 6 octobre 2026 », joint au sommaire décisionnel, et ce, en vertu des règlements suivants :

- *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516);
- *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039);
- *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (RCA06 210012);
- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012);
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* (RCA25 210016).

40.07 1265676006

---

**Communications des conseillers au public**

Le conseiller Sterling Downey communique au public diverses informations en lien avec le point 40.06 de l'ordre du jour au cours de la période s'étendant de 20 h 40 à 20 h 42.

70.01

---

**Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

---

**Seconde période de questions du public**

Pendant cette période, deux (2) questions ont été posées entre 20 h 43 et 20 h 49.

70.03

---

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 20 h 50.

70.04

---

| | |
|---|---|
| **CÉLINE-AUDREY BEAUREGARD**<br>**MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT** | **ABDELKRIM AIT ABDAIM**<br>**SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT** |

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2026.